

# COMMUNE DE CHAMPEAUX

## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU JEUDI 15 JUIN 2017

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPEAUX s'est réuni le jeudi quinze juin deux mil dix-sept à la Mairie, à dix-huit heures trente minutes, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, Maire.

**PRÉSENTS** : MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, MME BEROS, M. J.-P. HOLVOET, MM. PAROLARI, COQUIN, Q. HOLVOET et Mme HUGUIER.

**ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS** : Mme LEVEQUE a donné pouvoir à Mme BEROS, M. VIVET a donné pouvoir à M. PAROLARI et M. CONSTANTIN a donné pouvoir à M. COQUIN.

**ABSENTS** : Mlle BURY et M. ROBAR.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme BEROS.

#### **1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2017**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité. Il est procédé à son émargement.

#### **2 – PROCÈS-VERBAUX DE MISE A DISPOSITION ENTRE LA COMMUNE DE CHAMPEAUX ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRIE DES RIVIÈRES ET CHATEAUX (C.C.B.R.C.) – SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE – AUTORISATION DE SIGNATURE DONNÉE AU MAIRE**

Suite au transfert de la compétence eau et assainissement à la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens et ouvrages appartenant à la Commune de CHAMPEAUX qui sont nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement et de la compétence eau potable. Cette mise à disposition doit être faite rapidement afin de permettre à la CCBRC de régler l'entreprise ayant effectué les travaux sur la canalisation d'eau potable de la rue du moulin de Chaunoy.

Par 10 voix pour et 1 abstention (Madame HUGUIER), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

✋ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les procès-verbaux de mise à disposition entre la Commune de CHAMPEAUX et la C.C.B.R.C., Service Public de l'assainissement collectif et Service public de l'eau potable

#### **3 – CONTRAT RURAL – CHOIX DES ENTREPRISES**

Suite à la Commission d'Appel d'Offres ayant siégé en mairie le 16 mai 2017, une analyse des offres a été réalisée par notre maître d'œuvre IPH.

Le lot n°4 « ventilation -plomberie » n'ayant fait l'objet d'aucune offre, une nouvelle consultation est lancée.

Le tableau ci-dessous reprend les offres retenues par le maître d'œuvre par lot :

Désignation du lot	Estimation du maître d'œuvre HT	Entreprise proposée	Montants € H.T.	Vote du Conseil
Lot n° 1 : Menuiseries extérieures - Accessibilité et sécurisation de terrasse	131 882,00	Miroiterie Belle Ombre	98 519,31	Unanimité
Lot n° 2 : Menuiseries intérieures	13 650,00	SAUSSINE	20 000,00	Unanimité
Lot n° 3 – Maçonnerie	4 570,00	SAUSSINE	4 500,00	Unanimité
Lot n° 5 – Électricité	3 345,00	MONTELEC	3 284,24	Unanimité
Lot n° 6 – Voirie réseaux divers	121 666,00	COLAS IDFN	69 500,00	Unanimité
<b>TOTAL</b>	<b>275 113,00</b>		<b>195 803,55</b>	

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché pour chaque lot.

✚ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

#### **4 - ADOPTION DES TARIFS DE CONCESSIONS CINÉRAIRES AU CIMETIÈRE ET APPROBATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT DU CIMETIÈRE**

Pour faire suite à l'aménagement d'un Columbarium et d'un jardin du souvenir au cimetière dans le cadre du contrat rural, il est nécessaire de fixer des tarifs pour les concessions cinéraires.

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des tarifs des concessions :

Concession (2m x1m)	30 ans	200€
Concession (2mx1m)	50 ans	400€
Concession Cavurne (1mx1m)	30 ans	200€
Concession Cavurne (1mx1m)	50 ans	400€
Concession case cinéraire	15 ans	500€
Concession case cinéraire	30 ans	700€

La dispersion des cendres au jardin du souvenir ne fera l'objet d'aucune taxe.

Il est également nécessaire d'adapter le règlement du cimetière à la réglementation en vigueur,

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

✚ **ADOpte** Les tarifs des concessions à compter du 16 juin 2017.

✚ **APPROUVE** le nouveau règlement du cimetière.

↳ **DIT** que les recettes seront imputées sur le budget de la Commune de CHAMPEAUX. Le montant des droits est réparti entre la Commune pour les deux tiers et le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) pour un tiers.

## **5 - TRANSFORMATION D'UN POSTE PERMANENT**

Afin de permettre l'avancement d'un agent remplissant les conditions réglementaires, au grade de Rédacteur Principal 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> août 2017, il convient de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit à compter du 1<sup>er</sup> août 2017 :

- Suppression d'un poste de Rédacteur Territorial à temps complet
- Création d'un poste de Rédacteur Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

↳ **DÉCIDE** de la transformation du poste de Rédacteur Territorial à temps complet en un poste de Rédacteur Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> août 2017.

## **6 - QUESTIONS DIVERSES**

### **Élections sénatoriales**

Les élections sénatoriales se dérouleront le 24 septembre 2017. Monsieur le Maire informe le conseil qu'un conseil municipal extraordinaire est arrêté le 30 juin 2017 (date imposée par le Ministère de l'Intérieur) à 18h30, afin d'élire les candidats grands électeurs.

### **Fibre optique**

Monsieur le Maire signale que les travaux vont bientôt débiter. Des conventions pour autoriser le passage de la fibre en façade ont été reçues par quelques particuliers. M. le Maire rappelle l'importance de retourner cette convention complétée et signée par chaque particulier sollicité.

### **Rando des 3 Châteaux**

Monsieur le Président du Conseil Départemental a adressé une lettre de remerciements à Monsieur le Maire suite à l'implication de la commune lors de la journée de la « Rando des 3 Châteaux » du 9 avril dernier.

### **Demande d'explication relative à la participation demandée par la Mairie de CRISENOY**

Monsieur COQUIN demande des explications quant à la délibération prise par le Conseil Municipal de CRISENOY visant à verser une participation financière exceptionnelle à la CCBRC à hauteur de 20€ par habitant.

Monsieur le Maire indique que rien n'oblige les communes appartenant à une intercommunalité à verser une telle participation exceptionnelle.

### **Bruits à la Salle des Fêtes**

Madame HUGUIER demande jusqu'à quelle heure les locataires de la salle ont le droit de faire du bruit car lors d'un récent week-end, le bruit a duré très longtemps. Il lui est répondu qu'il s'agissait d'une rave party à SAINT MÉRY.

### **Fête de l'Été**

Monsieur Quentin HOLVOET informe l'assemblée, que le samedi 17 juin 2017 à partir de 19 h est organisée la Fête de l'Été sur le plateau polyvalent.

**Conseil Municipal Jeunes**

Monsieur Jean-Pierre HOLVOET signale que le samedi 24 juin prochain, le CMJ organise une après-midi sportive avec plusieurs sports tels que le foot, le rugby, le basket, le tennis de table, le tennis...

**Point sur les élections législatives**

Madame HUGUIER demande s'il reste des créneaux pour les élections législatives du 18 juin prochain. Il lui est répondu qu'effectivement compte tenu de l'indisponibilité de plusieurs conseillers municipaux, il restait un créneau de 2 heures.

***Le Conseil Municipal n'ayant plus aucune question, la séance est levée à 19h20, le public n'ayant pas de question à soulever.***